



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2023

Nombre de membres en exercice : 8
Présents : 8
Absents non excusés : 0
Absents excusés : 0
Procuration : -
Date de convocation : 03/02/2023
Secrétaire de séance : Mr Leméasle

L'An deux mil vingt-trois, le neuf février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUÉRIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, LEMEASLE, GALPAIN

Mme LANDIER

Absents : -

Absents excusés :-

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2023 : 8 voix « pour »

04/2023 - MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant la démission de Mr BOIS Robert de son poste de conseiller municipal, monsieur le maire présente le tableau du conseil municipal ainsi modifié :

Fonction	Qualité	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)
Maire	Mr	LAJOUX Alain	09/08/1952	15/03/2020	81
1 ^{ER} adjoint	Mr	GUERIN Stéphane	05/11/1976	15/03/2020	101
2 ^{ème} adjoint	Mme	LANDIER Céline	21/04/1975	15/03/2020	92
Conseiller municipal	Mr	CARCAUZON Alain	17/11/1966	15/03/2020	103
Conseiller municipal	Mr	CHERY David	12/01/1996	15/03/2020	95
Conseiller municipal	Mr	CORNET Cédric	03/11/1993	15/03/2020	93
Conseiller municipal	Mr	LEMEASLE Marc	27/07/1960	15/03/2020	91
Conseiller municipal	Mr	GALPAIN William	28/02/1980	15/03/2020	83

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

- Prends acte de la modification de tableau officiel du conseil municipal

05/2023 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - SOCIETE INEO

Monsieur le Maire présente le contrat de dépannage du réseau d'éclairage public souscrit avec la société INEO qui a transmis sa proposition de renouvellement pour une période de quatre ans moyennant une rémunération annuelle de 600€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de reconduire le contrat de l'entreprise INEO moyennant une rémunération annuelle de 600€ HT.
- charge Mr le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.
- décide d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023.

06/2023- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CESSIONS DE DROITS D'UTILISATION DE LOGICIELS - SOCIETE BERGER-LEVRAULT

Monsieur le Maire présente le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques souscrit avec la société BERGER-LEVRAULT qui a transmis sa proposition de renouvellement pour une période de trois ans moyennant une rémunération annuelle de 1 960€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide de reconduire le contrat de l'entreprise BERGER-LEVRAULT moyennant une rémunération annuelle de 1 960 € HT.
- charge Mr le maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.
- décide d'inscrire la dépense correspondante au budget 2023.

07/2023 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente aux membres présents les demandes de subventions reçues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 150 euros à l'association locale ADMR-41310 Saint-Amand-Longpré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 20 euros à l'association « Souvenir Français » -Comité de Saint-Amand-Herbault

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 60 euros à l'association « l'USR tennis de table » - 37110 de Château-Renault

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 20 euros à l'association « Prévention Routière » comité du Loir et Cher – 41000 Blois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 40 euros à l'association « Intercommunale de Tennis » - 41310 Saint-Amand-Longpré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- D'attribuer une subvention de 80 euros à l'association « Avenir de Saint-Amand » - 41310 Saint-Amand-Longpré

Questions diverses :

-Mr Carcauzon signale que de la terre est répandue au niveau du croisement de la route de Prunay et de la route de la gare. Mr le Maire indique qu'il a constaté les faits et pris des photos. Il demande à ce que la commission des chemins contacte le responsable : Mr Cornet se propose d'aller rencontrer la personne concernée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h20mn
Fait à Villechauve le 9 février 2023

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
Marc Leméasle